

### **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 avril 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf et le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert NIGEN, Maire.

**PRÉSENTS** : NIGEN Gilbert, EVEN Gilbert, EVERAERT Thierry, LE ROUX Christiane, JAOUEN Eliane, LE CLECH Odile, LE SCOUL Jean-Yves, DELMOURE Bernadette, SPARAPAN Laurent, COUTELLER Noël, LE CLECH Khilina, LE BRAS Pierre-Yves, DUIGOU Anne-Marie, CITERIN Guy, RIOU CANEVET Nicole, GUILLEMOT Philippe.

**ABSENTS EXCUSES** : BORGNE Michèle (procuration à JAOUEN Eliane)

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre-Yves LE BRAS

#### **MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A DEMISSION DE Laurent SPARAPAN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Laurent SPARAPAN de son poste de conseiller municipal en date du 19 mars 2019, le tableau du conseil est modifié ainsi :

Fonction	Qualité	NOM ET PRENOM		Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus
1 Maire	M.	NIGEN	Gilbert	03/06/1947	30/03/2014	576
2 Premier adjoint	M.	EVEN	Gilbert	30/10/1947	30/03/2014	576
3 Deuxième adjoint	M.	EVERAERT	Thierry	16/07/1963	30/03/2014	576
4 troisième adjoint	Mme	LINCY (ép. LE ROUX) Christiane		12/04/1950	30/03/2014	576
5 Conseiller Municipal	Mme	JAOUEN	Eliane	19/11/1944	23/03/2014	576
6 Conseiller Municipal	Mme	CORBIHAN (ép. LE CLECH) Odile		21/07/1946	23/03/2014	576
7 Conseiller Municipal	M.	LE SCOUL	Jean-Yves	17/09/1955	23/03/2014	576
8 Conseiller Municipal	Mme	DELMOURE	Bernadette	16/05/1958	23/03/2014	576
9 Conseiller Municipal	Mme	GUEGUEN (ép. BORGNE) Michèle		06/05/1962	30/03/2014	576
10 Conseiller Municipal	M.	COUTELLER	Noël	25/12/1962	23/03/2014	576
11 Conseiller Municipal	Mme	GUILLERM(ép. LE CLECH) khilina		10/06/1973	23/03/2014	576
12 Conseiller Municipal	M	LE BRAS	Pierre-Yves	07/10/1975	23/03/2014	576
13 Conseiller Municipal	Mme	DUIGOU	Anne-Marie	24/11/1954	23/03/2014	533
14 Conseiller Municipal	M.	CITERIN	Guy	21/01/1961	23/03/2014	533
15 Conseiller Municipal	Mme	RIOU-CANEVET Nicole		16/07/1962	23/03/2014	533
16 Conseiller Municipal	M.	GUILLEMOT	Philippe	25/06/1970	23/03/2014	533

**COMMISSIONS MUNICIPALES****AU 04/04/2019**

De même les commissions communales se trouvent elles aussi modifiées.

Madame RIOU CANEVET fait remarquer que la commission affaires scolaires ne se réunit jamais et souhaite savoir pour quelle raison.

Mme LE ROUX, adjointe aux affaires scolaires, explique que la commission se réunit en fonction des besoins et des demandes. Tant qu'il n'y a pas de problèmes particuliers en ce qui concerne les affaires scolaires, elle ne voit pas la nécessité de réunir la commission. Mme DUIGOU pense que certains sujets pourraient parfois nécessiter la réunion de plusieurs commissions, comme par exemple les commissions du personnel et des affaires scolaires.

Mme RIOU CANEVET explique que la commission affaires scolaires pourrait tout de même se réunir pour présenter aux membres le suivi des dossiers et affaires auxquels elle se rapporte. Mr le maire explique que le conseil d'école se réunit régulièrement et est amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire.

Mr GUILLEMONT ne voit pas l'intérêt de voter pour constituer des commissions qui ne fonctionnent pas.

<b>COMMISSION</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>FINANCES</b>	Président : Gilbert NIGEN Membres : Michèle BORGNE Eliane JAOUEN Noël COUTELLER Philippe GUILLEMOT
<b>PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	Président : Gilbert NIGEN Membres : Jean-Yves LE SCOUL Gilbert EVEN Christiane LE ROUX Guy CITERIN Anne-Marie DUIGOU
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	Président : Gilbert NIGEN Membres : Christiane LE ROUX Jean-Yves LE SCOUL Noël COUTELLER Khilina LE CLECH Odile LE CLEC'H Philippe GUILLEMOT Nicole RIOU-CANEVET

<p style="text-align: center;"><b>URBANISME, ENVIRONNEMENT &amp; CADRE DE VIE ET BATIMENTS COMMUNAUX</b></p>	<p>Président : Gilbert NIGEN Membres : Michèle BORGNE Thierry EVERAERT Noël COUTELLER Eliane JAOUEN Khilina LE CLEC'H Gilbert EVEN Anne-Marie DUGOU Guy CITERIN</p>										
<p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT RURAL ET VOIRIE</b></p>	<p>Président : Gilbert NIGEN Membres : Gilbert EVEN Noël COUTELLER Jean-Yves LE SCOUL Pierre-Yves LE BRAS Khilina LE CLECH Michèle BORGNE Nicole RIOU-CANEVET Anne-Marie DUGOU Philippe GUILLEMOT</p>										
<p style="text-align: center;"><b>COMMUNICATION &amp; VIE CULTURELLE</b></p>	<p>Président : Gilbert NIGEN Membres : Thierry EVERAERT Pierre-Yves LE BRAS Eliane JAOUEN Jean-Yves LE SCOUL Odile LE CLEC'H Michèle BORGNE Khilina LE CLECH Philippe GUILLEMOT Anne-Marie DUGOU</p>										
<p style="text-align: center;"><b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b></p>	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><u>Titulaires :</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Suppléants :</u></td> </tr> <tr> <td>Gilbert NIGEN</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gilbert EVEN</td> <td>Odile LE CLEC'H</td> </tr> <tr> <td>Noël COUTELLER</td> <td>Pierre-Yves LE BRAS</td> </tr> <tr> <td>Guy CITERIN</td> <td>Nicole RIOU-CANEVET</td> </tr> </table>	<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>	Gilbert NIGEN		Gilbert EVEN	Odile LE CLEC'H	Noël COUTELLER	Pierre-Yves LE BRAS	Guy CITERIN	Nicole RIOU-CANEVET
<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>										
Gilbert NIGEN											
Gilbert EVEN	Odile LE CLEC'H										
Noël COUTELLER	Pierre-Yves LE BRAS										
Guy CITERIN	Nicole RIOU-CANEVET										
<p style="text-align: center;"><b>CCAS</b></p>	<p>Président : Gilbert NIGEN Membres : Christiane LE ROUX Eliane JAOUEN Jean-Yves LE SCOUL Odile LE CLEC'H Michèle BORGNE Philippe GUILLEMOT Nicole RIOU-CANEVET</p>										

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Délégués du conseil municipal dans le E.P.C.I.**

**AU 04-04-2019**

<b>E.P.C.I.</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE  CHATEAUNEUF</b>	1. Gilbert NIGEN 2. Eliane JAOUEN 3. Philippe GUILLEMOT	
<b>SIECE  DE HUELGOAT-CARHAIX</b>	1. Gilbert NIGEN 2. Gilbert EVEN	1. Noël COUTELLER 2. Guy CITERIN
<b>SDEF</b>	1. Gilbert NIGEN 2. Gilbert EVEN	1. Noël COUTELLER 2. Guy CITERIN
<b>SYNDICAT DES EAUX  DU POHER  LANDELEAU</b>	1. Gilbert NIGEN 2. Pierre-Yves LE BRAS	1. Philippe GUILLEMOT
<b>SMATAH  CHATEAUNEUF</b>	1. Nicole RIOU-CANEVET 2. Gilbert EVEN	

<b>SYNDICAT DU PONT BASCULE SPEZET</b>	1. Pierre-Yves LE BRAS 2. Gilbert NIGEN	1. Noël COUTELLER 2. Anne-Marie DUIGOU
<b>S.I.A.S.C. CARHAIX PLOUGUER</b>	1. Christiane LE ROUX 2. Nicole RIOU-CANEVET	1. Noël COUTELLER 2. Anne-Marie DUIGOU
<b>ULAMIR AULNE CHATEAUNEUF</b>	1. Christiane LE ROUX	1. Anne-Marie DUIGOU

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

<b>. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019</b>
---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des bases d'imposition prévisionnelles pour 2019, relatives aux trois taxes directes locales, habituellement calculées à partir des données de l'année précédente et actualisées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 12.36%

Taxe sur le foncier bâti : 16.08%

Taxe sur le foncier non bâti : 40.99 %

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 du  
Budget principal**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le 14 mars 2019,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice:16  
Nombre de membres présents :15  
Nombre de suffrages exprimés : 16 (dont 1 procuration)  
VOTES  
Pour :16 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement	
<b>A.</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	326 764,63
<b>B.</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	90 205.65
<b>C</b> Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	416 970.28
Solde d'exécution de la section d'investissement <b>D.</b> <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-68 646.90
<b>E.</b> <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-111 766.30
Besoin de financement F. = D. + E.	180 413.20
AFFECTATION -C. = G. + H.	416 970.28
1) Affectation en réserves RI 068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	327 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	89 970,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit.

Nombre de membres en exercice :  
16  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de suffrages exprimés:16  
VOTES .  
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions 0

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 350,23
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
	1 137.88
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	5 488.11
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	230 380.04
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	5 488.11
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves RI 068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	5 488.11
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

## Affectation résultats 2018 budget Lotissement Feunteun Gorned 2

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice . 16  
 Nombre de membres présents .15  
 Nombre de suffrages exprimés :16  
 VOTES .  
 Pour : 16 Contre :0 Abstentions :0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<b>A.</b> <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 181 ,82
<b>B.</b> <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-400.00
<b>C</b> Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	17 781.82
Solde d'exécution de la section d'investissement <b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> _ ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	0.00
<b>AFFECTATION -C. = G. + H.</b>	17 781.82
<b>1) Affectation en réserves RI 068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	17 781.82
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	



## AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé fait apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M 14 et l'article L 2321-2 du CGCT, ne rendent pas obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants L2321-2 27°.

Par contre il est obligatoire pour les subventions d'équipement versées (art.L2321-2-28°).

L'instruction M 49 rend obligatoire l'amortissement des bien renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

## NOMENCLATURE M14

Articles	Catégories de biens amortis : immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
204132	Subventions d'équipement versées aux départements projets d'infrastructures d'intérêt national : bâtiments et installations	15 ans
20421	Subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé : biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041581	Subventions d'équipements versées Autre groupement-biens mobiliers, matériel et études	5 ans
2041582	Subventions d'équipement versées autres groupements-bâtiments et installations	15 ans
204411	Subvention nature organismes Publics - biens mobiliers matériel et études	5 ans
204181	Subvention-autres organismes public-Biens mobiliers, matériel et études	15 ans
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	10 ans

## INSTRUCTION M 49

## Service public de l'assainissement

Biens et catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Réseaux d'assainissement	30 ans
Pompes appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

### SUBVENTIONS 2019

SUBVENTIONS	Vote
<b>Associations spézétoises</b>	conseil municipal
	<b>04/04/2019</b>
NOM	
UNSS Collège	400.00
Papillons Bleus	2000.00
Papillons bleus subvention emploi d'avenir	
Ecole de foot Papillons Bleus	500.00
Ecole de foot féminin	500.00
Gouren	350.00
Cyclo club	
Cercle yoga Spézet	
Gym volontaire	350.00
Club VTT Spézétois	500.00
Speied Initiatives et Animations	400.00
Korn Boud	500.00
Bagad Osismi	1020.00
Cercle celtique	1500.00
Bibliothèque	2250.00
Sauvegarde du patrimoine	300.00
Culture et compagnie	200.00
COPAC	
Ar gaoenn c'hlas penn kazh	300.00
Comité du Crann	

Comité jumelage Irlande	
Club du Temps Libre	
Club du Temps Libre	
Anciens combattants	200.00
Société de chasse	600.00
SPEZETHON	500.00
Danse Encore	0.00
<b>Sous TOTAL</b>	<b>12370.00</b>

<b>Associations extérieures</b>	<b>CM</b>
<b>NOM</b>	<b>04/04/2019</b>
Banque alimentaire	240.00
Comité Développement du Poher	
secours populaire	100.00
Donneurs sang bénévoles CARHAIX	30.00
Donneurs sang bénévoles CHATEAUNEUF	30.00
IME CARHAIX	
Eostin Spered Ar Yezh	75.00
UIME DIRINON	
Accidentés du travail (FNATH)	45.00
Radio Kreiz Breizh	
Restaurants du cœur	
Société Hippique du Poher	75.00
Solidarité paysans	45.00
Tennis Club Carhaisien (12 € X 2 adhérents mineurs)	12.00
Ulamir Aulne	3960.00
judo club chateaneuf	36.00
Raquettes plounévézienne	12.00
ADMR PLONEVEZ DU FAOU	1525.50
Fondation du patrimoine	120.00
caue	50.00
Ar REDADEG	
Sté horticulture carhaix	50.00

ponney club glomel	12.00
Office Sports Carhaix/CarhaixPoher Gymnastique	36.00
Carhaix Basket	12.00
GOURIN BASKET	12.00
entente des monts d'Arrhée handball	12.00
MFR ELLIANT	
MFR Loudéac	
MFR PLEYBEN	100.00
Chambre des métiers PLOUFRAGAN	
Chambre des métiers Quimper	50.00
REVES DE CLOWN GUIDEL	50.00
Bâtiment CFA Plérin	
<b>Sous TOTAL</b>	<b>6689.50</b>

<b>SCOLAIRE</b>	<b>CM</b>
<b>Ecole primaire publique</b>	<b>04/04/2019</b>
Activités périscolaires OCCE	9604.75
APE	450.00
DDEN	
<b>Collège</b>	
Voyages scol.coll. SPEZET (5ème Pays de Galle)	
<b>Sous TOTAL</b>	<b>10054.75</b>
<b>Autres associations</b>	
EHPAD Mont Le Roux huelgoat	50.00
as.QUEFFLEUTH	0.00
Adapei 29	0.00
enfance et partage	0.00
Bibliothèque sonore Quimper	0.00
Cté Dptal Résistance Finistère	0.00
Centre information droits femmes	

Secours Catholique	0.00
Bretagne vivante	0.00
Association laryngectomisés	0.00
secours populaire Brest	0.00
PEP 29	
France Alzheimer	0.00
Eau et rivières	
APF Quimper	0.00
APE Collège Beg Avel	50.00
Handi'chiens Saint-Brendan	
Carhaixment Danse	
Céline et Stéphane Leucémie Espoir 29	0.00
AAPEDYS29	0.00
Association Prévention Routière	
La Gourinoise contre le cancer	100.00
Les Amis de Lannouchen Saint Jacques	
Centre Généalogique du Poher	
Les Patineurs de l'Aulne	120.00
Mairie de Gourin classes ULIS	
ADS Montagnes Noires	0.00
YAOUANC ATAO	0.00
AAPPMA Pêche	0.00
Danserien Ar Kastel Nevez	0.00
Div Yez Karaez	12.00
Skol Diwan Plésidy	0.00
IFAC CCI Brest	0.00
Escales fluviales Bretagne	0.00
Centre Equestre Carhaix	36.00
Sapeurs Pompiers Humanitaires GSCF	0.00
USC Handball Châteauneuf	60.00
My Solidarité SLA Maladie Charcot	0.00
Unité Mobile 1er Secours	0.00
Jeunes Agriculteurs Pleyben Châteauneuf	0.00
RESAGRI CENTRE	0.00

Croix Rouge	0.00
AFSEP Sclérose en plaques	0.00
Dernières Cartouche Carhaix	0.00
Syndicat élevage du Poher	0.00
<b>Sous TOTAL</b>	<b>428.00</b>
<b>TOTAL GENERAL 2019</b>	<b>29542.25</b>

Adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés

**BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 529 391,28	1 439 421,00
<b>P O R S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 89 970,28
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	1 529 391,28	1 529 391,28

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	1 606 450,00	1 786 863,20
<b>p O S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	214 722,30	102 956,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 68 646,90	(si solde positif)
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	1 889 819,20	1 889 819,20

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 419 210,48</b>	<b>3 419 210,48</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R-2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311 -11 du CGCT), (4) Total de la section de fonctionnement RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés,

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget Total de la section de fonctionnement

COMMUNE DE SPEZET - 29 - ASSAINISSEMENT SPEZET

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	Bp 2019
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>O</b>	<b>CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	38 251,11	32 763,00
<b>O R S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) 5 488,11
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		38 251,11	38 251,11

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>O</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	260 812,04	30 432,00
<b>p o s</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) 230 380,04
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		260 812,04	260 812,04

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>299 063,15</b>	<b>299 063,15</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget = Total de la section d'exploitation



COMMUNE DE SPEZET -29 - LOTISSEMENT FEUNTEUN GORNED 2	BP 2019
---	---------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	37 781,12	20 000,00
P O R S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 17 781,82
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>37 781,12</b>	<b>37 781,82</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	37 781,82	37 781,12
P O R S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>37 781,82</b>	<b>37 781,12</b>

**. TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>75 562,94</b>	<b>75 562,94</b>
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R-2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés. Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Total du budget Total de la section de fonctionnement

## Travaux d'aménagement de la traversée du bourg

Vu la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2018, approuvant le projet d'aménagement de la traversée du bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, a été menée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

**Rue du Général de Gaulle : grosses réparations sur chaussée et sur le réseau d'eaux pluviales.  
Réorganisation des liaisons piétonnes et des stationnements.**

Un avis d'appel public à concurrence a été publié par voie dématérialisée sur la plateforme de MEGALIS BRETAGNE le 18 février 2019 et sur le journal le Télégramme le 18 février 2019, pour remise des plis le 15 mars 2019 à 12h.

Les critères des offres étaient les suivants :

- Prix 50%
- Valeur technique : 30%
- L'optimisation du délai de réalisation : 20%

La valeur technique de l'offre sera appréciée à partir de ses qualités intrinsèques, tant sur le fond que sur la forme.

Elle comprendra notamment un mémoire technique et une note méthodologique permettant de juger la qualité du candidat par rapport aux prestations à réaliser, au vu des critères suivants :

- Qualité, solidité et durabilité des matériaux utilisés
- Moyens techniques et humains mis à disposition
- et toute autre pièce qu'il juge de nature à appuyer son offre ( documents graphiques; photo-montages, planning travaux, etc...)

En cas d'égalité, l'offre la moins disante est retenue.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Une présentation de l'analyse des offres est faite par Mr le Maire qui propose de retenir l'entreprise la mieux disante au regard des critères de consultation préalablement présentés :

Entreprise retenue : PIGEON BRETAGNE SUD ZAC du Parco-7 rue Georges Charpak-56700 HENNEBONT

Montant HT : 184 992,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés ;

- Décide d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la traversée du bourg :
- 

**PIGEON BRETAGNE SUD ZAC du Parco-7 rue Georges Charpak-56700 HENNEBONT**

- **Montant HT : 184 992,50 €**
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus à passer
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont et seront inscrits au budget.

**Informations et questions diverses :**

*Ecole de musique intercommunale :*

Les deux premières réunions de présentation des esquisses n'ont pas été validées, car il y a discordance entre le budget prévisionnel du programme établi pas l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le budget annoncé par le maître d'œuvre en phase esquisses.

Prochaine réunion fin avril.

*Intervention de Mr Philippe GUILLEMOT :*

Mr Guillemot souhaite qu'à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, il soit proposé aux élus de dénommer l'espace situé dans l'enclos de l'actuelle école de musique : « espace Philippe MELL ».

*Recrutement de saisonniers :*

Pour les mois de Juin-Juillet-Août 2019, agent polyvalent au service technique, temps complet + HS. Avoir au minimum 18 ans et le permis B.

Pôle culturel 3 semaines en Août 20h semaine, minimum 18 ans.